

REGLEMENT DES SELECTIONS WK MASTERS FEEDER 2025

1. L'âge requis pour la catégorie MASTERS est la suivante: 55 ans au 31 décembre de l'année qui précède le championnat du monde Masters (pour les sélections 2025 nés en 1970 ou les années précédentes).
2. Le championnat MASTERS est disputé par équipes de 4 pêcheurs + 1 réserve pré-désigné pour le tirage au sort de la 1ère série est autorisé. Pour chaque série, une équipe peut donc désigner 4 pêcheurs parmi ces 5 équipiers pour le tirage au sort.
3. En cas de sélection pour la Coupe du Monde, les membres de l'équipe concernée participeront. Aucune substitution ne sera autorisée sauf cas de force majeure après approbation par la B.F.A.
4. Aucun compétiteur ne sera admis à titre individuel.
5. Tout pêcheur de nationalité belge, détenteur d'une licence A+ et n'étant pas sous le coup d'une suspension prononcée par le B.F.A., L.F.P.S. ou C.C.C.V., peut faire partie de l'équipe.
6. Les sélections se déroulent sur 2 séries (1 série C.C.C.V. + 1 série L.F.P.S.)
7. Les équipes s'inscrivent par équipe comme indiqué sur l'affiche. Les frais de participation par équipe sont de 200€ et doivent être payés à l'avance sur le compte bancaire du Belgian International Feeder Team : BE72 0019 1031 9616
8. Les frais d'inscription sont intégralement versés à l'équipe ou aux équipes qui s'inscriront au championnat du monde Master concerné de l'année suivante. . Ils sont payés après justificatif d'inscription. Dans le cas où 2 équipes sont autorisées à participer, il y a une division 50:50.
9. La compétition se fait selon les règles FIPSeD dans 4 secteurs.
10. Le coach fournira aux participants les modalités de chaque journée de sélection
11. En cas d'orage
 - la manche pourra être interrompue pendant maximum une demi-heure par un signal, les poissons pris à la ligne, avant ou pendant ledit signal, pourront être capturés et comptabilisés.
 - Le début de la reprise de la manche se fera par 2 signaux :
 - 1^{er} signal : 5 min avant
 - 2^{ème} signal : pêche
 - en cas d'interruption définitive (plus d'une $\frac{1}{2}$ heure) la manche sera comptabilisée si la moitié de la durée de la manche annoncée est pêchée.
 - la manche sera annulée si la moitié de la durée de la manche annoncée n'est pas pêchée.
 - la durée d'interruption ne sera pas considérée dans la durée de la manche.
 - Maximum une interruption par manche.
12. L'emploi des boîtes FIPS-ed est obligatoire (voir directives des journées de sélection) le pêcheur n'étant pas en possession de ses boîtes au moment du contrôle sera pénalisé de 1 point par manche. En ce qui concerne le contrôle des gros vers de vase (comme les boîtes ne sont pas encore en vente), une boîte équivaut à +- 40 gr de gros vers de vase.
13. Le classement sera déterminé selon la somme des points/poids des 4 manches. L'équipe avec le plus petit nombre de points est classée 1ère, etc...

14. ex æquo lors d'une manche : les concurrents seront classés comme lors des compétitions internationales FIPS-ed (ex. : 2 pêcheurs se classent ex æquo 7^{ème} ils seront classés $7^{\text{ème}} + 8^{\text{ème}} = 15 : 2 = 7.5$) (autre ex : 3 pêcheurs se classent ex æquo 7^{ème} ils seront classés $7^{\text{ème}} + 8^{\text{ème}} + 9^{\text{ème}} = 24 : 3 = 8$).
15. Les pêcheurs sans poisson ou "capots" se verront attribuer un nombre de points équivalant à la moyenne des places non attribuées dans un même secteur ou sous-secteur (exemple N° 1: 16 pêcheurs, 12 classés occupant les 12 premières places avec des points "places" allant de 1 à 12, les suivants marqueront $(13+16) \div 2 = 14,5$ points "places". Exemple N° 2: 16 pêcheurs, 5 classés marquant de 1 à 5 points "places", les 11 pêcheurs "capots" marqueront: $(6+16) \div 2 = 11$ points "places".
S'il n'y a qu'un pêcheur qui n'a pas attrapé de poisson ou si un ou plusieurs pêcheurs sont absents, ils reçoivent un nombre de pénalités égal à la dernière place de leur série.
16. une manche annulée pour des raisons exceptionnelles ne sera pas repêchée.

B.F.A.